**Déclaration liminaire de la FNEC FP FO 11**

 **au CDEN de l’Aude du 18 mars 2016**

Monsieur le Préfet,

Madame la Directrice Académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Ce CDEN se tient dans un contexte bien particulier, puisqu’il a lieu quelques jours après la première journée nationale de mobilisation contre le projet de loi, dite « loi Travail ». Si Force Ouvrière n’est pas opposé à une réforme pour autant notre organisation syndicale, comme la majorité des salariés, n’accepte pas le projet présenté par le gouvernement qui exauce les exigences du MEDEF. FO, comme d’autres syndicats de salariés, d’étudiants et de lycéens, revendique le retrait pur et simple de ce projet antisocial: C’est la philosophie même de ce texte qui n’est pas recevable. Le projet de Loi El Khomri supprime le principe de faveur qui prévalait jusqu'à présent et faisait en sorte qu'un accord d'entreprise ne pouvait qu'être plus favorable aux salariés que les conventions collectives et le Code du Travail. C'est la logique inverse qui commande le projet de loi de la ministre : il s'agit de promouvoir des accords d'entreprise dérogatoires qui apporteront aux salariés des garanties moindres que celles prévues dans les accords de branche et le Code du Travail. Dans ce cadre, le Code du Travail devient une vague référence. La dérogation, entreprise par entreprise, devient la règle.

Bien sûr, nos collègues font partie de la Fonction publique d’Etat, ils ont un statut. Mais justement, ils se sentent concernés. L’adoption de ce projet de loi ouvrirait immédiatement la porte à la destruction de tous les statuts de la fonction publique. **Le projet El Khomri intègre d’ailleurs un article habilitant le gouvernement à appliquer le compte personnel d’activité aux fonctionnaires**. L’objectif est clair : remplacer les règles statutaires qui garantissent les droits des fonctionnaires par un « compte personnel ». Les garanties collectives en matière de salaire, de missions, de carrière, de temps de travail…laisseraient la place à une individualisation généralisée.

Déjà, les horaires sont décidés école par école**. Le ministère présente maintenant, dans le premier degré, un projet de décret qui autorise, commune par commune, école par école, de déroger aux 24 heures de cours par semaine, au nom du projet éducatif territorial. Ce décret permettrait, par exemple, des semaines de 5 jours obligatoires avec 22 heures d’enseignement (ou moins) qui seraient récupérées sur 12 jours de congé.**

La loi Travail explose le droit du travail entreprise par entreprise.

La loi de refondation et ce qui l’accompagne explose notre statut, école par école, commune par commune.

Comment ne serions-nous pas concernés ?

 Ce projet, impose également la mise en place pour tout agent public d’un Compte Personnel d’Activité et amorcerait« l’individualisation des droits des salariés au détriment des garanties collectives. » Il remet également en cause le principe de faveur établissant la hiérarchie des normes. Que dire aussi de la modification du décret statutaire des PE qui continue le processus de dislocation de notre statut. **Le snudi fo n’acceptera pas l’allongement de l’année scolaire au-delà de 36 semaines, prélude aux 1607h annualisées**. Enfin, au 1er janvier 2016, tous les fonctionnaires ont vu une fois de plus, leur traitement diminuer avec l’augmentation de retenue pour pension. L’annonce de la revalorisation de 1,2% en deux fois le point d’indice n’est pas suffisante.

Pour toutes ces raisons, la FNEC FP-FO et ses syndicats seront dans la rue**, le 31 mars**, au côté de la Confédération FORCE OUVRIERE pour rejoindre la jeunesse, les salariés du public et du privé, les chômeurs et les retraités contre ce projet destructeur du Code du Travail, s’il devait voir le jour.

La gravité de la situation méritait que notre déclaration, même si ce point ne concerne pas directement le CDEN, aborde ce sujet d’actualité.

Concernant la carte scolaire 2016 dans l’Aude, nous notons avec satisfaction que les **menaces contre certain RPI l’année dernière n’ont pas connu de suite cette année**. C’est une bonne chose pour la proximité du service public d’enseignement en milieu rural. La dotation départementale de **30 postes cette ann**ée est la reconnaissance par Madame la Rectrice de la situation très tendue subie par nos collègues dans de nombreuses écoles du département et vous a permis, Madame la Directrice Académique d’**ouvrir 26 postes classe, de restituer 2 postes de TRBD** fermés en septembre 2015.

Mais, le SNUDI-FO11 est malheureusement contraint de constater une nouvelle fois que **les moyens donnés au département restent insuffisants pour une réelle amélioration à la rentrée 2016** des conditions de travail et d’enseignement des enseignants et des conditions d’apprentissage des élèves. Dans le même temps, l'attribution de nouveaux moyens pour les dispositifs ministériels de la Refondation de l'école à savoir les dispositifs « Plus de Maître Que de Classes » et « Accueil des moins de 3 ans »), absorbent 8 Equivalents Temps Pleins !

Pour notre syndicat, ces dispositifs ne sont pas prioritaires et nous déplorons qu'ils se développent

d'année en année au détriment d'ouvertures de classe, de postes de remplaçant, de postes RASED qui manquent cruellement.

En effet, le snudi fo 11 déplore à nouveau **l’absence de création de postes d’enseignants spécialisés** alors même qu’un certain nombre de collègues ont fait parvenir à vos services des demandes de formation CAPASH .Les effectifs RASED doivent être abondés afin de répondre à toutes les demandes de prise en charge et permettre à chaque élève d’entamer un processus de réussite scolaire.

Le snudi fo 11, revendique **l’implantation urgente d’un poste de maitre G sur le secteur de Limoux et sur le REP Brassens à Narbonne**. La prise en charge à visée rééducative des élèves signalés permettra de diminuer certaines tensions dans ces écoles.

Monsieur le Préfet, le snudi fo 11, souhaite vous interpeller solennellement sur le fait **qu’il manque** **actuellement plus de 70 places en IME**. Des mesures d’urgence pour protéger tous les élèves en particulier les élèves les plus fragiles doivent être prises. Pour le la FNEC FP FO 11, dans tous les cas où la situation l’exige, les élèves doivent pouvoir bénéficier d’une prise en charge scolaire et thérapeutique adaptée et si nécessaire dans un établissement médico-social et ce dans des délais raisonnables.

La FNEC FP FO 11, dénonce et s’oppose à la mesure de transfert des classes de l’école du centre ville de Trèbes à l’école Les floralies afin de permettre à la Mairie de Trèbes d’agrandir ses locaux contraignant par là même de nombreux élèves du centre ville à se rendre chaque jour en bus dans leur nouvelle école. Comment est-il possible de fermer 2 écoles sur 6 dans une ville de plus de 5000 habitants et d’entasser les enfants par centaines dans des grands ensembles scolaires !

 Nous dénonçons fermement les initiatives prises par la mairie de Carcassonne qui conduisent à la fermeture de l’école Paul Lacombe en la vidant peu à peu de ses effectifs afin de récupérer les locaux dans le cadre, paraît-il, d’un projet immobilier !

L’école élémentaire La Prade pourrait être, elle, rayée de la carte scolaire en septembre 2017 !

Madame la Directrice Académique, **nous souhaitons également attirer votre attention sur la situation des écoles élémentaires de Sigean , Port la Nouvelle et Gruissan , les maternelles Marx Dormoy et Suzanne Buisson à Narbonne, l’école élémentaire Jean Jaurès à Narbonne, l’école primaire de Leuc ainsi que les écoles élémentaires du REP Brassens « Mathieu Peyronne » et « Emile Zola ».** Le prévisionnel des effectifs pour la rentrée 2016 dans chacune de ces deux écoles est de 24,5 de moyenne. Ce prévisionnel le plus lourd de toutes les écoles de REP du département va engendrer des structures d’école complexes et une répartition d’une grande majorité des élèves en **classe de double niveau à plus de 26 voir 27** **afin de préserver des effectifs raisonnables en CP .**

**Monsieur le Président de la République a fait du plan de refondation de l’éducation prioritaire un des engagements de son mandat.** Comment comprendre alors qu’en à peine 4 ans ces deux écoles de REP aient perdu un poste de réeducateur, un poste plein de ‘soutien lecture’, des effectifs qui sont passés de 18 de moyenne à plus de 24 ,comment comprendre alors l’absence grandissante de mixité sociale dans ces établissements.

Madame la Ministre de l’Education Nationale, le 12 janvier 2016, s’exprimait lors du débat des politiques publiques en faveur de la mixité sociale dans l’Education Nationale et indiquait alors que « favoriser la mixité sociale c’est être fidèle à la promesse républicaine » que « la réussite des élèves et la mixité sociale sont liées »enfin « que la mixité sociale est au cœur de notre capacité à fonder une société unie, soudée par un sentiment d’appartenance qu’il faut cultiver ».

Pour le snudi fo 11, la refondation de l’éducation prioritaire doit faire de l’éducation de qualité une réalité pour tous elle doit conforter une école bienveillante, elle doit prendre en compte la sociologie des publics accueillis qui nécessite un accompagnement attentif.

C’est pourquoi, pour le snudi fo 11, la quotité actuelle de décharge de direction des écoles Jules Ferry et La Gravette à Carcassonne ne doit pas être amputée .**C’est pourquoi aussi, une ouverture de classe doit être envisagée dans les écoles REP « Mathieu Peyronne » et « Emile Zola » à Narbonne** pour réduire le taux moyen dans chaque niveau de classe et créer un cadre propice aux apprentissages, pour favoriser la mixité sociale, pour réduire les déterminismes sociaux parce qu’aussi dans ces écoles les collègues sont confrontés à l’aggravation de la détresse sociale de leurs élèves.